Compte rendu du CHSCT du 28 juin 2018

Dernier CHSCT consacrant l'arrivée de l'été !!
Pour ce qui concerne la DRFIP et la DIRCOFI Sud-ouest, les points suivants ont été examinés.

Fiches RSST

Pôle d'Evaluation Domaniale (PED)

Description d'un service en grande difficulté avec des agents qui ne voient pas comment retrouver un fonctionnement normal compte tenu du sous calibrage actuel et de l'absence de moyens octroyés jusqu'alors.

La médecine de prévention sollicitée est en cours de réception des collègues en souffrance.

Solidaires Finances a invité en séance, en qualité d'expertes, deux évaluatrices du PED pour témoigner devant toutes les directions présentes, de la gravité de la situation au niveau professionnel (surcharge de travail/emplois, objectifs surévalués, contraintes des délais des procédures et urgence intenable) et en termes de risque psychosocial qui sévit au sein de ce service telle que décrite dans ces fiches et dont la détresse a été palpable par tous.

Deux pétitions signées par l'ensemble des agents avaient été envoyées à la Directrice régionale/départementale ainsi qu'une demande d'audience auprès d'elle, fâcheusement restées sans réponse ...

Une réunion avait eu lieu entre temps avec le Directeur du pôle Gestion Publique qui validait le *statu quo* pour ce qui concerne l'encadrement technique, allégé du pilotage et du visa, le maintien de l'agent B et l'octroi immédiat d'un Échelon De Renfort (EDR) pour travail sur applicatifs.

En séance, ce même directeur a repris l'historique des réformes réalisées pour ce service (2 en 2017 dont l'ajout de deux départements dans son périmètre, sans information du CHSCT !!).

Il démontre que du fait de la réglementation, de l'utilisation d'un applicatif ancien pour le suivi des charges et du bond du marché immobilier sur la Gironde, le volume des charges de travail a été supérieur à celui escompté et surtout a placé ce pôle dans une position tout à fait singulière !!

Pourtant Solidaires Finances Publiques Gironde avait alerté en CTL le 22 mai 2017 de l'urgence qu'il y avait à se préoccuper de cette « surcharge » bien prévisible » ! (Cf déclaration en annexe).

Les réponses de la direction ont voulu être positives quant à la réunion d'un Groupe de Travail pour gagner des marges de progression en matière de délais, de simplification tout en assurant maintenir la réalisation d'un travail de qualité.

Affaire à suivre…. Nous restons très mobilisés sur le sujet !

Projet de réorganisation du Réseau 2019 de la DRFIP

Après information du CT le 02/05/18, nous étions consultés pour avis, sur une partie du projet de l'Adaptation des Structures au Réseau (ASR) portant sur les points suivants, à la date du 01/01/2019.

La direction vise la spécialisation des trésoreries et l'adaptation des périmètres de ces dernières aux périmètres des communautés de communes et communes les composant.

- Fermeture de la Trésorerie mixte d'Etauliers avec transfert de l'activité SPL vers celle de Blaye et du recouvrement de l'impôt au SIP de Blaye

3 ETP B/C SPL poursuivront leur activité à distance, sur le site d'Etauliers dans les locaux loués à la mairie jusqu'à la fin de l'année 2019 (retraite) et 1ETP B/C vers Blaye pour recouvrement impôt,

- Fermeture de la Trésorerie mixte de St Savin pourtant fraîchement refaite, avec transfert de l'activité SPL vers celle de St André de Cubzac (2 ETP B/C) et de Blaye (2 ETP B/C) et du recouvrement de l'impôt au SIP de Blaye (1ETP B/C)

Pour ces deux trésoreries fermées, les deux A sont réintégrés au réseau de la DRFIP.

- Spécialisation et modification du périmètre SPL de la Trésorerie de St André de Cubzac et transfert du recouvrement de l'impôt (2 ETP B/C) vers le SIP de Cenon

comme indiqué ci-dessus apport de 2 ETP B/C de la trésorerie de St Savin auxquels s'ajoutent 2 ETP B/C transférés de la trésorerie de Blaye (gestion du cubzadais exige)

Les locaux actuels, même anciens, devraient permettre d'attendre l'installation des services publics locaux et/ou d'État dans 2 ans dans un bâtiment à construire type Maison de Services Au Public (MSAP).

- Spécialisation SPL de la Trésorerie de Bazas et mission de recouvrement de l'impôt transférée vers le SIP de Langon (2 ETP B/C)

-Fusion du SIP de Mérignac et du SIP du Bouscat

Face à l'augmentation des charges de service non compensée en termes d'effectifs, pour bénéficier de souplesse dans l'organisation du service et la gestion des ressources humaines, la fusion des 2 SIP a été la solution retenue par la Direction.

Représentant la réunion au sein d'un seul service de 70 agents, ce dernier avait fait l'objet d'un examen en Groupe de Travail Immobilier et Conditions de Travail le 15/06/18.

Le regroupement en pôles distincts, assiette et recouvrement (consacrant le retour à une organisation fort classique) risque d'engendrer des nuisances sonores du fait du nombre important d'agents réunis dans des espaces communs. L'éclairage pourra lui aussi de ce fait être impacté par cette nouvelle densification.

Le problème décelé par l'inspecteur Santé Sécurité au Travail, à l'occasion d'une visite sur site, concerne la VMC au débit faible qui pourrait être responsable d'autres maux (odeurs/sanitaires). La réparation voire la réévaluation de la capacité de renouvellement d'air sont en cours.

L'examen de ces différentes options locales impactent un grand nombre de services : Trésoreries, SIP, et d'agents, sans pour autant que leurs conditions de travail en soient améliorées. L'avis donné par l'ensemble des OS a donc été unanimement contre.

Validation du GT du 15/06/18

- 1er étage Mériadeck

Au cours de ce groupe de travail (GT) relatif à l'installation du Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR) du Centre Prélèvement Service (CPS) situé actuellement dans un immeuble rue Audeguil à Bordeaux, dans une partie des locaux du Centre de Gestion et de Service des Retraites (CGSR) au 1er étage de Mériadeck, nous avons insisté pour que la qualité d'installation des agents dans ces différents espaces communs soit identique à celle du Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH),

- SIE Langon

Plans validés suite au transfert du SIE de La Réole dans les locaux de celui de Langon.

Nous avons insisté pour la prise en compte du problème de la place à trouver pour l'archivage et les armoires de la REOLE et de l'urgence du remplacement de l'escalier menant au niveau -1 ,déjà initié par Solidaires Finances .

Rapport annuel d'activité de la Médecine de Prévention

Les faits saillants du rapport relèvent :

- l' absentéisme important pour ce qui concerne les visites pourtant obligatoires dont les médecins ne sont pas informées et ce toutes directions confondues. Le temps d'attente vaine empêche la venue d'autres agents à la place des défaillants ...

Dommage, nous sommes encore une administration à bénéficier de ces personnels de santé qui voient eux aussi leurs charges de travail augmenter.

- aucune visite quinquennale effectuée, seules les annuelles sont pratiquées,

- triplement des visites organisées par l'administration à la demande des agents (beaucoup concernent les aménagements de poste),

- doublement des visites spontanées effectuées en dehors de tout système de convocation dont la plainte au travail peut être la cause et nécessitera un suivi régulier des agents sur l'année,

- recrutement d'un troisième médecin à 50 % en cours, après la démission de la précédente,

- arrivée escomptée d'une infirmière à la rentrée en remplacement d'un départ à la retraite,

- installation d'un « pôle » médical réunissant l'ensemble des médecins et infirmier sur un lieu unique dans un bâtiment annexe à la cité administrative (C ou D) à l'occasion et pour la durée du désamiantage du socle.

Autres infos :

DUERP / PAP DIRCOFI Sud-ouest

Avis favorable de Solidaires Finances Publiques compte tenu des efforts réalisés à tous les stades de la démarche par tous les intervenants et de la réactivité en situation de la direction.

Point budgétaire

Financement par le CHSCT de :

- stores intérieurs à Mériadeck et à la trésorerie de Sainte Foy la Grande
- pose de l'escalier à Langon
- automatisation d'une porte à l'annexe de Mériadeck
- achat d'un réfrigérateur à Lesparre

Pour ce qui est du démarrage des travaux de construction, au stade de la 4ème réunion de chantier, le début des travaux est prévu courant juillet avec une livraison projetée début 2019.

Encore un différé qui n'est pas rassurant !

RESTEZ EN VEILLE ET N'HESITEZ PAS A NOUS COMMUNIQUER TOUTES INFORMATIONS UTILES …... ON EN FERA BON USAGE !!!

vos représentants Solidaires Finances au CHSCT
Fabienne Barège, Michel Denépoux, Laure Garcia,
Isabelle Goursolle, Béatrice Faurie, Jean-Michel Lafiteau

Bordeaux, le 22 mai 2017

CTL DU 22 MAI 2017
Réorganisation des services en charge du Domaine et de la PIE

Le document sur la réorganisation des services de la DRFIP 33 assurant les missions domaniales et la politique immobilière de l'État que vous soumettez ce jour au vote nous a fortement interpellé. Nous sommes, d'une part, fort étonnés du caractère parcellaire et approximatif des informations présentées et d'autre part, il est inquiétant de trouver une confusion générale sur la structuration même de cette réorganisation ! On peut s'interroger sur la connaissance réelle de notre métier par les services de Direction !

Nous pouvons, d'ailleurs, nous interroger sur la tenue ce jour d'un CTL présentant la future organisation du service local du Domaine alors qu'une instruction[1] relative à la mise en œuvre de cette réorganisation devrait paraître fin mai. Pourquoi se précipiter à voter un texte alors que l'instruction qui modifiera certainement les orientations, n'est pas encore publiée ?

Contexte local général

Au 1er septembre 2017, les missions de gestion et d'évaluation domaniale assurées par le service local du Domaine sera doté de 4 services opérationnels et non 3 comme présenté dans le document du CTL!

Un Pôle Évaluation Domaniale (PED)
Un Pôle de Gestion Domaniale (PGD)
Un Service Local du Domaine (SLD)
et un Service Local du Domaine Régional (SLDR)

SLD

Le SLD ne devient pas le SLDR ! Le SLDR est un service à compétences propres !

Le SLD conserve la gestion courante de son activité dont une partie est transférée au PGD pour une charge estimée à 30 %. Ce taux ne prend pas en compte la gestion de Chorus qui n'a jamais été abordée ! Mais ceux qui y sont confrontés connaissent la lourdeur de cette application dont la gestion mériterait à elle seule plus d'agents dans le SLD! Cependant dans le cadre de la réorganisation des missions domaniales, le SLD perd 2 agents : un B et un C.

SLDR

Les missions de soutien des services locaux des Domaines des 12 départements dans leurs travaux de gestion courante revient au SLDR. Ce nouveau service est un « Info Service Domaine de 1er niveau » pour les SLD de la région et non un simple relais avec l'ISD de la DIE. Les SLD ne pourront plus saisir directement l'ISD. Ils s'adresseront au SLDR qui devra répondre aux interrogations des 12 départements avec dossier complet (ensemble des

1 Instruction dont le contenu prévisionnel a été examiné le 15 mai 2017 lors d'une journée d'études encadrants des services locaux du Domaine et des responsables régionaux et départementaux de la politique immobilière de l'État

recherches, copie des textes, bibliographie). Ce n'est qu'en l'absence de réponse que l'ISD sera saisi par le SLDR.

Il appartiendra aussi au SLDR de mutualiser les résultats de ses recherches et de s'inscrire comme un centre de ressources régionales.

Un travail d'ampleur, précis et chronophage qui nécessite des agents concentrés et spécialisés dans le Domaine.

A ce jour, nous sommes étonnés de n'avoir eu aucune information sur la mise en place de ce service, de ces effectifs et des règles de gestion qui vont en découler...

Il est impensable que les agents du SLD assurent également la charge du SLDR ! (surtout quand deux de leurs agents ont vu leur poste supprimé) !

PGD

Ce nouveau service aura la charge de tous les baux de bureaux, les cessions et acquisitions des 12 départements et ce pour tous les montants. Il est très réducteur d'écrire que le PGD gérera les « dossiers complexes et à faible occurrence » en back office du SLD.

Le PGD a été doté service de 9 emplois de cadre A. Après la parution du mouvement national des agents A, seuls 6 postes ont été pourvus. Le PGD commencera-t-il avec un effectif tronqué qui deviendra au fil des mois son effectif définitif ?

La donnée géographique est souvent oubliée dans cette restructuration. Les agents du PGD seront amenés à se déplacer dans les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine. Cette contrainte ne peut être minimisée lorsque que l'on parle de la plus vaste région de France dont la **superficie est supérieure à celle de l'Autriche !!!**

PED

Le Pôle d'Évaluation Domaniale reprend l'ensemble de la mission d'évaluation de la Gironde mais aussi celles de la Dordogne et du Lot-et-Garonne soit **14421 km² de plus à couvrir**. Le rehaussement des seuils de consultation ne constitue pas qu'une maigre compensation par rapport à la charge supplémentaire des évaluations émanant du 24 et du 47 (une cinquante de dossiers en moins contre 900 en plus!!!). En aucun, il est justifiable un redéploiement d'emploi ou même une suppression des postes d'évaluateurs sur l'effectif global des 3 départements ! On notera d'ailleurs qu'ils ne est fait aucunement état de l'impact sur les agents de l'élargissement de la compétence géographique. Nous serons particulièrement attentifs au retour des évaluateurs sur cette question.

Comme pour le PGD, il est à noter que sur les 12 postes présents au TAGERFIP, seulement 10 ont été pourvus soit l'effectif du pôle évaluation au 1er janvier 2017!

Même si la gestion des patrimoines privés n'a pas été concernée par les mesures de réorganisation des services assurant les missions domaniales et la politique immobilière de l'État, il n'en reste pas moins un service à part entière du Domaine et ne peut être oublié dans la charge du pilotage qui incombe à l'AFIPA et à ses adjoints.

Nous déplorons le manque d'information qui a entouré cette réorganisation aussi bien pour les agents que pour les encadrants.

De plus, la réunion organisée le 05 janvier 2017 par la Direction avec l'ensemble des agents des services locaux du Domaine, ne peut être considérée comme « une réunion d'information » mais plutôt comme une « réunion emplois ». Sans avoir été prévenus préalablement, certains de nos collègues ont appris sans ménagement la suppression de leur poste au 01/09/2017 et ce, devant tout l'auditoire !

A ce stade de notre analyse du document présenté ce jour en CTL, nous sommes inquiets face à une telle méconnaissance du Domaine. Nous avons toutes les raisons d'émettre de sérieux doutes sur les conditions de cette restructuration et sur la prise en compte réelle du facteur humain.

A Bordeaux, le 05 juin 2018

Les évaluateurs du Pole d'Évaluation Domaniale de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde
A
Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde
Sous couvert de Monsieur le Responsable du Pôle Gestion publique
Sous couvert de Madame la Responsable de la Division Domaine
Sous couvert de Monsieur le Responsable du Pôle d'Évaluation Domaniale

Objet : Pétition des évaluatrices et des évaluateurs sur la surcharge de travail actuelle et prévisionnelle du PED ne permettant plus d'exécuter normalement leurs missions.

Le Pôle d'Évaluation Domaniale (PED) connaît un accroissement exponentiel de sa charge de travail très majoritairement imputable à la réforme de son organisation et de son fonctionnement intervenue le 1er septembre 2017.

Cette augmentation structurelle est principalement due à la conjonction de deux facteurs, le 1er tenant à l'élargissement du périmètre d'intervention du PED à trois départements (induisant ipso facto une volumétrie accrue des saisines), le 2d tenant à la réduction drastique concomitante du nombre d'agents chargés d'exercer les missions d'évaluation domaniales.

Or, comme indiqué à nos responsables hiérarchiques présents à la réunion de service du mardi 29 mai 2018 :

1. Les évaluateurs du PED constatent collectivement qu'ils ne sont plus en mesure de gérer la charge de travail actuelle et prévisionnelle du service aux motifs suivants :

1.1 la charge de travail relevant de la fonction d'évaluation stricto sensu est excessive :

Avant la réforme, le service d'évaluation domaniale avait en charge le traitement d'environ **3 000 dossiers annuels**, des dossiers à enjeu variable, majoritairement réglementaires (parfois complexes et à fort enjeu) mais également officieux (généralement plus simples et à plus faible enjeu). Soit une moyenne annuelle de traitement par évaluateur de **220 dossiers**.

En projection pour l'année 2018, le PED devra faire face au traitement d'environ **5 000 dossiers** (puisque près de 2 100 à ce jour) quasi exclusivement réglementaires (et donc le plus souvent complexes). Soit une moyenne annuelle de traitement de plus de **330 dossiers**. **Soit une augmentation de la charge de travail de 50 % a minima**.

1.2 les moyens de fonctionnement et notamment les dotations en effectifs sont sous-évalués :

Il est tout particulièrement attiré l'attention sur le fait que le déficit en personnel est par ailleurs aggravé par l'évolution prévisionnelle des effectifs à très court terme s'agissant du départ effectif en congé de maternité d'une évaluatrice ainsi que le départ probable, à effet du mois de septembre 2018, d'une évaluatrice expérimentée affectée en surnombre. A ce jour, le PED ne compte plus que 12,8 évaluateurs ; il n'en compterait plus que 11,8 au 1er septembre 2018 contre 18 à la création du PED.

Il est rappelé que la mise en œuvre des modalités d'allègement des tâches fixées par la Direction Locale ou à titre réglementaire : limitation des déplacements, formalisme des saisines des consultants, relèvement des seuils (décret de 2016), ne vient pas compenser l'accroissement de la charge de travail en partie due à la rédaction formalisée des nouveaux avis (sur la forme et le fond) et au nombre toujours croissant des demandes.

1.3 la fixation des objectifs du service du PED est surévaluée :

L'objectif spécifique de 92 % de restitution des avis dans le délai maximum d'un mois, irréaliste, ne sera pas atteint, compte tenu de la volumétrie des dossiers et de la sous dotation en moyens.

Il est par conséquent d'ores et déjà constaté et acté au 5/12ème de l'année 2018 que le PED actuellement sous dimensionné en effectif ne sera pas en capacité de faire face à la charge de travail annuelle courante de l'année 2018, en nombre de dossiers d'évaluation et encore moins en délai de traitement, sans même inclure à ce stade l'activité se rapportant aux expropriations, aux redevances domaniales et aux évaluations CHORUS.

2. C'est pourquoi les évaluateurs du PED demandent unanimement, dans l'intérêt bien compris du service et de la santé des agents :
2.1 au plan organisationnel : **le re-calibrage adapté, et donc à la hausse, des emplois d'évaluateurs** devant logiquement conduire à **l'affectation d'évaluateurs en nombre suffisant, et à due proportion, permettant d'accomplir normalement leurs missions d'évaluation.**
Il est tout d'abord porté à connaissance de l'administration que la gestion en flux extrêmement tendu des dossiers d'évaluation dégrade durablement les conditions de vie au travail des évaluateurs depuis le 1er septembre 2017 et les expose tout particulièrement aux risques psychosociaux. Il est rappelé que les missions d'évaluation sont déjà identifiées par l'administration comme étant à risque, puisque éligibles à un suivi spécifique annuel de la part de la médecine de prévention, du fait notamment des fonctions itinérantes des évaluateurs.
Il est ensuite porté à la connaissance de l'administration que les agents du PED ont saisi collectivement la médecine de prévention à des fins de reconnaissance de la souffrance au travail, tant physique que psychologique, actuellement ressentie de manière exacerbée par les évaluateurs et demandent que cette problématique soit inscrite à l'ordre du jour du prochain CHSCT.
Il est à nouveau ici rappelé que, comme indiqué au Responsable du Pôle Gestion Publique en réunion de rentrée 2017, l'attribution d'un stock moyen de 50 dossiers par évaluateur lors de la création du PED au 1er septembre 2017 avait déjà été très mal vécue par les évaluatrices et les évaluateurs, source de tension, d'incompréhension et de démotivation, stock non entièrement résorbé par le PED à ce jour.
Dans l'attente, les évaluatrices et les évaluateurs requièrent :
- ***l'inexécution des travaux connexes à l'évaluation*** tels que les tâches courantes administratives (la tenue de la BALFUS, l'enregistrement en sortie des dossiers LIDO, le classement et l'archivage des dossiers LIDO, qu'une seule secrétaire n'est pas en mesure d'assumer), le traitement manuel des DIA, le retraitement manuel de fiabilisation des extractions PATRIM ainsi que l'incrémentation de la base de données départementales mutualisées des termes de comparaison ou la mise à jour des modèles supports de l'évaluation ; ou tels que des tâches annuelles portant sur la réalisation des travaux projetés dans le cadre de la redevance domaniale 2018 ou sur la réalisation des travaux inhérents à la campagne annuelle CHORUS 2018 ;
- ***la suspension des tâches adjointes à l'évaluation,*** pouvant être considérées comme étant indues car ne relevant pas spécifiquement des missions d'évaluation, tels que les fonctions de commissaire du gouvernement, actuellement exercées par délégation et en représentation de la DRFIP, pouvant très bien incomber à un service tiers de la division Domaine percevant la prime spécifique de rédacteur. Il vous est par ailleurs signalé que le stock de dossiers d'expropriation en attente au greffe du TGI laisse d'ores et déjà augurer d'une saisine d'ampleur inégalée du PED à la rentrée de septembre 2018. Le PED ne sera absolument pas en mesure de répondre favorablement en l'état actuel de sous-effectif chronique du service au traitement des futurs dossiers d'expropriation ;
- ***l'affectation immédiate d'agents supplémentaires (évaluateurs et secrétaire).***

2.2 au plan fonctionnel : la revalorisation équitable des fonctions d'évaluateur permettant légitimement d'obtenir, à l'instar des autres services de la division, l'attribution de la prime ACF «expertise et encadrement» ou « sujétions pour fonctions particulières », à laquelle les inspecteurs évaluateurs ne peuvent toujours pas prétendre actuellement pour des motifs inintelligibles, que même la hiérarchie considère comme injustifiés.
En outre, le départ programmé au second semestre 2018 du Chef de service actuel du PED, ajoute un motif d'inquiétude supplémentaire, s'agissant d'un responsable détenant de très fortes compétences expertes et techniques unanimement reconnues par les évaluateurs et ce départ contribue d'ores et déjà à démobiliser et à démoraliser les agents du service.

Les évaluateurs souffrent d'un mal être réel et croissant et ressentent l'indifférence voire le mépris de la Direction à leur égard.

C'est la raison pour laquelle nous vous remettons par la voie hiérarchique la présente pétition et nous sollicitons sans délai une audience pour expliciter plus avant notre requête motivée par de très fortes et très légitimes préoccupations s'agissant de l'exécution même de nos missions.